

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

N° 6070-08- *108* -2024/PC
Affaire suivie par : Pulué CARLIEZ

Koohnê, le 21 octobre 2024.

Note de service

Objet : Note portant sur l'organisation du Service de l'Action Sociale du 21.10.2024 au 31.12.2024.

Plusieurs communes sont à ce jour dépourvues d'Assistants de Service Social de secteur (ASS). Il s'agit des communes de HIENGHENE / TOUHO / OUEGOA / POUÉBO / BELEP/ POUM / KOUMAC / CANALA / KOUAOUA / HOUAILOU.

Compte tenu de l'absence prolongée de plusieurs assistants de service social et des communes découvertes, une continuité de service à la population est assurée selon la répartition suivante :

Communes dépourvues d'ASS	ASS à solliciter	Dispositions particulières et contacts
POUEBO HIENGHENE TOUHO	M. GROCHAIN Christian, ASS POINDIMIE	Joignable au 91.79.88 Par mail sur as.poindimie@province-nord.nc CMS POINDIMIE : 42.72.33 Disponible sur ses permanences des mardi et jeudi matin de 8h à 12h.
OUEGOA BELEP POUM	Mme WAIKATA Lucinda, ASS VOH KAALA GOMEN	Joignable lors de permanence téléphonique tous les jeudis matin de 8h à 12h en contactant le CMS de KAALA GOMEN au 47.75.70. Par mail sur as.voh-kaalagomen@province-nord.nc
KOUMAC	Mme PEU Mileyla, ASS KONE Mme TUTUGORO Florence, ASS POYA POUEMBOU	Joignable au 80.91.80. Par mail as.kone@province-nord.nc Joignable au 97.77.59 Par mail sur as.poya-pouembout@province-nord.nc CMS POYA au 47.74.30
CANALA KOUAOUA	Mme GORO ATU Marie Claude, ASS PAIO	Joignable au 93.30.87 de 8h à 12h. Par mail sur as.paio@province-nord.nc Sur le n° vert du service au 05.00.70
HOUAILOU	Mme CAILLET Anne Lise, ASS PONERIHOUEN	Joignable au 99.07.26 Par mail sur as.ponerihouen@province-nord.nc CMS PONERIHOUEN : 47.75.34

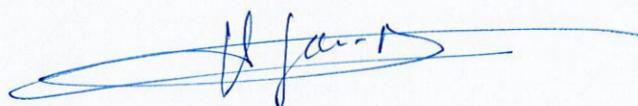
La continuité de service sur les communes découvertes est essentiellement téléphonique. Des permanences physiques ou RDV pourront-être programmés par les assistants de service social si nécessaire.

Également, le n° vert du service (joignable au 05.00.70) est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les permanences physiques sur secteurs pourvus ont toutes repris normalement. Il s'agit des communes de **POYA / POUEMBOUT / KONE / VOH / KAALA GOMEN / POINDIMIE/ PONERIHOUEN**. En cas d'empêchement d'un agent de se rendre à une permanence, une affiche sera communiquée au CMS concerné.

Également,

- Pour toutes problématiques relevant de la Protection de l'enfance : le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est joignable au 47.73.98 ou sur l'astreinte du service au 70.17.70.
- Pour toutes problématiques relevant de violences conjugales et intra-familiales : Le service Droit et Protection des Femmes est joignable au 71.72.96 et/ou 42.79.89 aux heures ouvrables



Jean-Marc HMALOKO
Directeur
de la Direction des Affaires Sanitaires,
Sociales, de la Prévention et de la Solidarité